

**Le Bureau Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au Musée NARBO VIA à NARBONNE, sous la présidence de Maître Didier MOULY**

**Séance publique du 13 SEPTEMBRE 2021 à 8h30**

Date de convocation : 7 septembre 2021

<b>Délibération</b>
<b>N°B2021_106</b>

<b>Membres en exercice :</b>	<b>20</b>
<b>Votants :</b>	<b>19</b>
<b>Suffrages exprimés :</b>	<b>19</b>
Pour :	19
Contre :	0
Abstention :	0

**SECRETAIRE DE SEANCE : JAMMES Michel**

**PRESENTS : DEVIC Bernard, DURAND Viviane, GOUIRY Catherine, JAMMES Michel, JANSANA Jean-Marc, MARTIN Henri, MARTINAGE Fabienne, MONIE Jean-Marie, MONTAGNIER André-Luc, MOULY Didier, PARRA Eric, VIALADE Alain**

**PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : ALVAREZ Jean-Michel, BELART Xavier, HERAS Guillaume, HERNANDEZ Joël, LAPALU Christian, PY Michel, RIO Jean-Louis**

**EXCUSES : BELLOTTI-LASCOMBES Emma**

**EXCUSES EN COURS DE SEANCE : ALVAREZ Jean-Michel (délibérations B2021\_75 et B2021\_76), BELART Xavier (délibérations B2021\_75 et B2021\_76), HERAS Guillaume (délibérations B2021\_75 et B2021\_76), HERNANDEZ Joël (délibérations B2021\_75 et B2021\_76), LAPALU Christian (délibérations B2021\_75 et B2021\_76), PY Michel (délibérations B2021\_75 et B2021\_76), RIO Jean-Louis (délibération B2021\_109)**

**EXCUSES AVEC PROCURATION : -**

**PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE : -**

**Nomenclature Etat : Domaine de compétences par thèmes – Politique de la ville, Habitat, Logement**

**OBJET : Politique de l'Habitat – Attribution d'une subvention à MARCOU Habitat pour la réalisation de 6 opérations de logements locatifs sociaux correspondant à la création de 14 logements sur les communes de Gruissan, Sigean et Vinassan**

Par délibération N°C31/2009 du 3 avril 2009, le Conseil Communautaire a adopté un règlement d'intervention relatif à la production de logements locatifs sociaux sur son territoire, modifié par délibération du 23 février 2012, dans le cadre de son Programme Local de l'Habitat.

Afin de faciliter la réalisation d'une offre nouvelle, de conforter le parc existant et de rééquilibrer l'offre sur le territoire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, le Conseil Communautaire qui s'est tenu le 14 mars 2019 a voté par délibération N°C2019-69, un règlement d'intervention financière en matière de logement social pour toutes les opérations faisant l'objet d'une demande d'agrément auprès de l'Etat à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

## N°B2021\_106

C'est à ce titre que le Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, est sollicité par des organismes HLM, en vue de l'attribution d'aides financières pour réaliser des opérations de logements sociaux.

Les opérations proposées par MARCOU Habitat répondant aux critères d'attribution définis dans le règlement d'intervention et permettant de répondre à une demande en matière de logements locatifs sociaux, notamment au regard du PLH en vigueur, elles pourraient bénéficier d'une aide financière comme suit :

Organisme	Opérations	Commune	Nombre de logements	Subventions prévisionnelles
MARCOU Habitat	La bottine	Gruissan	1 logement	10 000 €
	Le Château d'Eau – rue du 1 <sup>e</sup> Mai	Vinassan	1 logement	10 000€
	Le Pont de la Rouquille	Sigean	5 logements	24 000€
	Les Grazelhets	Gruissan	4 logements	18 000€
	Le Tamarin	Gruissan	1 logement	8 000€
	La Gruissanaise	Gruissan	2 logements	18 000€
TOTAL			14	88 000 €

En conséquence, compte tenu de l'éligibilité de ces opérations au règlement d'intervention des aides à la production de logements locatifs sociaux en vigueur au moment du dépôt de la demande,

### A l'unanimité, le Bureau décide :

- L'attribution à MARCOU Habitat de l'aide financière totale ci-dessus mentionnée,
- D'imputer la dépense au budget principal du Grand Narbonne en fonction de l'état d'avancement des travaux et de la livraison des bâtiments,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Délibération certifiée  
exécutoire compte tenu  
de sa transmission en  
Sous-Préfecture**

**le : 15/9/2021  
et de sa publication  
le : 15/9/2021**

**Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus**

**Copie certifiée conforme,  
Maître Didier MOULY,**



**Maire de Narbonne  
Président du Grand Narbonne,  
Communauté d'Agglomération**

